

République Française

Département de l'Yonne

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 12 avril 2023 à 18 heures 15
Convocation du 05 avril 2023

Sous la présidence de : Franck LAROCHE, Maire,
Membres : Nathalie OUDIN, Adjointe
Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT,
Maxime DAL DEGAN, Firmin MAURICE, conseillers municipaux.
Absents excusés : Marjorie MOLUSSON (pouvoir à Franck LAROCHE),
Louis ALEKSANDROSKI (pouvoir à Sabine ALEKSANDROSKI), Christophe MILCENT.
Absent : Sylvain JACQUINOT
Secrétaire de séance : Sabine ALEKSANDROSKI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'achat du four de la boulangerie,
- Questions et informations diverses.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACHAT DU FOUR DE LA BOULANGERIE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est propriétaire de l'immeuble de la boulangerie (partie professionnelle et partie habitation), du fonds de commerce et du matériel. Le four d'occasion acheté en 2011 présente de sérieux signes de faiblesses et de plus il fonctionne au fuel domestique. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, **décide** afin de maintenir le dernier commerce de la commune, l'acquisition un four électrique plus économe en énergie pour un montant HT de 35 272 € (soit 42 326,40 € TTC) et l'intervention d'un électricien pour l'alimentation du four pour un montant HT de 1 614,15 € (soit 1 936,98 € TTC), coût subventionnable 32 386 € pour la DETR, **arrête** le plan de financement suivant

Sources	Montant	Taux
Union Européenne		
Etat - DETR	14 842,00 €	45,83 %
Etat – autre (à préciser)		
Conseil Régional		
Conseil Départemental		
Fonds de concours CC Chablis Villages et Terroirs	11 066,00 €	30 %
Autres (à préciser)		
Sous-total subventions publiques*	25 908,00 €	80 %
Fonds propres	6 478,00 €	
Emprunts		
Sous-total autofinancement	6 478,00 €	
Total HT	32 386,00 €	

*dans la limite de 80 %

dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023, *mandate* le maire pour déposer les dossiers de subventions et signer tous les documents se rapportant à cette affaire, *dit* que la présente délibération annule et remplace la délibération n°43/2022 du 02 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 35.